

Communiqué de presse : Les urgences accueillent chaque semaine 20 jeunes de 17 ans sous l'emprise de l'alcool - 2016/04/13

Près de 1 000 jeunes de 17 ans se sont retrouvés à l'hôpital en 2014 en raison d'une intoxication alcoolique. C'est davantage que l'année précédente et c'est ce que révèlent les chiffres de *l'Agence intermutualiste (AIM).* Au moins 4 verres d'alcool absorbés en 2 heures pour une femme et au moins 6 verres pour un homme, telle est la définition du binge drinking donnée par l'Association flamande pour les problèmes d'alcool et autres drogues (VAD). Une personne qui boit trop risque une intoxication alcoolique et un séjour aux urgences d'un hôpital. De plus en plus de jeunes semblent s'y adonner. La détermination de la concentration d'alcool dans le sang permet d'approcher l'intoxication alcoolique menant à une admission à la garde d'un hôpital. En 2014, 47 jeunes entre 12 et 17 ans ont été admis chaque semaine aux urgences à la suite d'un abus d'alcool. Sur 10 000 jeunes (12-17 ans), le nombre de victimes hebdomadaires d'une intoxication alcoolique présumée est passé de 30 en 2008 à 34 en 2014. En chiffres absolus, il s'agit de 2 433 cas pour l'année 2014. En 15 ans, la hausse atteint même 50 %. Pour la première fois parmi les 12-17 ans, nous constatons que le nombre de filles rejoint celui des garçons. C'est parmi les jeunes de 17 ans que le phénomène prend des proportions inquiétantes, avec 996 cas, soit 6 % de plus que l'année précédente. Il est également frappant de constater que la répartition géographique de l'intoxication alcoolique des jeunes correspond malheureusement à la prévalence des cancers liés à l'alcool (cf. chiffres de prévalence du Registre du cancer). Une étude scientifique a déjà montré le lien entre l'abus d'alcool durant la jeunesse et le risque accru de problématique alcoolique par la suite.
« L'abus d'alcool durant la jeunesse peut provoquer des dommages sérieux », indique le docteur Michiel Callens, expert à l'AIM. « Une intoxication alcoolique chez les jeunes peut même générer des dommages irrémédiables au cerveau. Cela se traduit par une perte définitive de capacités intellectuelles, avec des possibilités d'étude réduites et de moins bons résultats à la clé. Une autre conséquence est la perte de contrôle des émotions et des pulsions. Les coûts ne se limitent pas à l'intervention médicale. L'abus d'alcool peut aussi déboucher sur des comportements agressifs avec des destructions, un recours à la police. Sous l'emprise de l'alcool les jeunes peuvent également adopter des comportements sexuels à risques. Les jeunes qui commencent à boire tôt vont aussi consommer davantage d'alcool à l'âge adulte. » Les chiffres confirment ce que pressentaient déjà les médecins. « Je le constate malheureusement dans mon travail quotidien de pédiatre », explique le professeur Jozef De Dooy de l'hôpital universitaire d'Anvers. « Et les collègues m'envoient les mêmes signaux. L'abus d'alcool est un problème, aussi bien chez les garçons que chez les filles. » À partir de 16 ans, le nombre d'abus d'alcool augmente fortement. Le point positif est que le nombre de cas parmi les jeunes de 15 ans a baissé de 481 (2013) à 418 (2014). Un constat similaire a été fait par le centre d'expertise de la Communauté flamande VAD, lors d'une récente enquête. Selon le VAD, cette baisse s'explique par l'interdiction de vendre de l'alcool aux mineurs de moins de 16 ans. « Cette

mesure a produit ses effets », explique le professeur Guido Van Hal, sociologue médical à l'université d'Anvers. « Relever l'âge minimal pour acheter de l'alcool de 16 à 18 ans, comme dans la plupart des pays européens, constituerait dès lors une mesure efficace. La sensibilisation se base sur de bonnes intentions, mais les résultats sont minces. Un signal plus fort doit être adressé aux jeunes, à leurs parents, et à l'ensemble de la société. L'abus d'alcool chez les jeunes n'est pas un problème anodin. » Il est donc urgent de développer un plan alcool comportant des mesures efficaces, et d'accompagner les jeunes confrontés à des problèmes d'alcool. **Annexe :** Chiffres et méthodologie **Pour plus d'informations :** Agence intermutualiste, Michiel Callens, 02 246 44 71, 0473 870 307 Universiteit Antwerpen, Guido Van Hal, 03 265 25 20 Universitair Ziekenhuis Antwerpen, Jozef De Dooy, 03 821 44 97 **Concernant l'AIM** L'Agence intermutualiste (AIM) collecte et analyse les données des sept mutualités belges. Cela se déroule à son initiative propre ou à la demande de ses partenaires légaux, comme l'Institut national de l'assurance maladie-invalidité (INAMI), le SPF Santé publique, le SPF Sécurité sociale et le Centre d'expertise fédéral des soins de santé (KCE). L'AIM mène également des projets d'étude en collaboration et/ou pour le compte d'autres organismes fédéraux, les régions et communautés et en collaboration avec des universités.

P.-S.

- Annexe au communiqué de presse du 13/04/2016